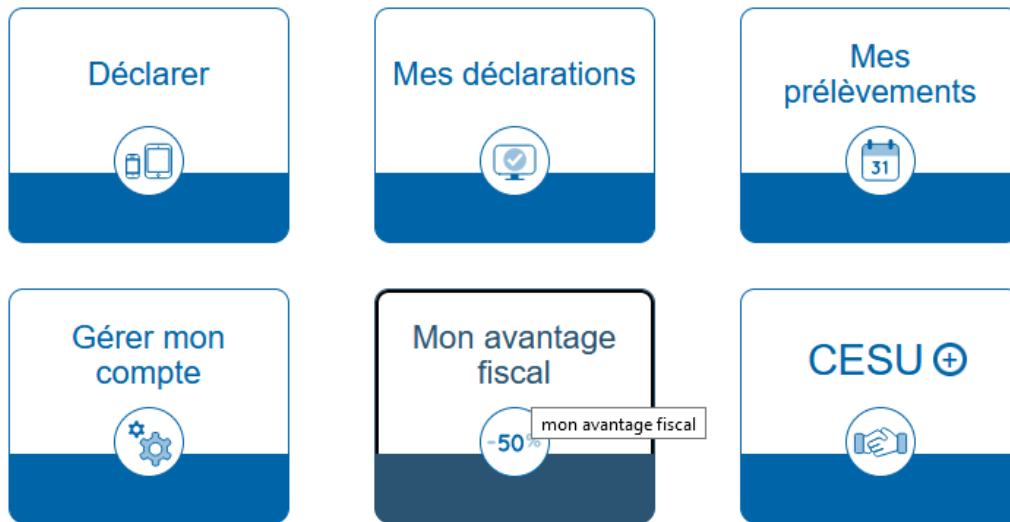


Bonjour.

Avant d'effectuer votre future déclaration, veuillez à activer la remise immédiate du crédit d'impôts. Vous aurez ainsi l'occasion de payer moins cher.

Pour cela, à partir de votre tableau de bord CESU, cliquez sur "Mon avantage fiscal" :



puis, sur la nouvelle fenêtre, à droite, sur "activer l'avance immédiate de crédit d'impôts":



puis sur le bouton "acver le service...":

Activer l'avance immédiate de crédit d'impôt

Profitez du service d'avance immédiate de crédit d'impôt mis en place par l'Urssaf et la Direction générale des Finances publiques pour bénéficier de votre crédit d'impôt au titre de l'emploi de vos salariés à domicile, au moment où vous réalisez vos **déclarations CESU+**.

Important : Vous devez activer Cesu+ pour pouvoir bénéficier de nouveau service. [Comment activer Cesu+ ?](#)

Activer le service d'avance immédiate de crédit d'impôt

[Pour en savoir +](#)

Vous aurez à vérifier l'exactitude des informaons dans un formulaire, et ce sera terminé !